

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL418

présenté par
M. Poisson

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.